

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de classement
de la Ville de Saint-
Germain-en-Laye en
station classée de
tourisme**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-28-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 28

OBJET : DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est un territoire d'une richesse historique, patrimoniale et culturelle exceptionnelle.

Non seulement Ville royale grâce au château qui fut la demeure des rois, mais aussi Ville artistique habitée et traversée par de nombreuses personnalités, la Ville de Saint-Germain-en-Laye possède une architecture et un patrimoine remarquable inscrit dans un secteur sauvegardé.

Ville internationale, Ville nature et Ville sportive, Saint-Germain-en-Laye offre un très important panel d'activités et de chemins de découverte.

Cette qualité a été reconnue dès le 23 août 1921 par l'attribution à la commune du label « station classée tourisme ».

La réforme des communes touristiques et stations classées engagée par la loi n°2066-437 du 14 avril 2006 est entrée en vigueur le 3 mars 2009, six mois après la publication du décret n°2088-884 du 2 septembre 2008.

Cette réforme a prévu une architecture à deux niveaux :

- Les communes touristiques
- Les stations classées.

L'objectif de la réforme, outre la rénovation d'un dispositif assis sur un ensemble de textes datant pour l'essentiel de 1919, était de redonner un fondement juridique aux communes touristiques et de faire du classement en station touristique, un indice de qualité, de la rendre plus lisible auprès du public et d'instaurer une dynamique d'excellence.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a été classée par arrêté préfectoral « commune touristique » le 1^{er} février 2016.

Au regard de la richesse de notre territoire, il convient de solliciter pour notre Ville, le passage au deuxième niveau de classement, plus qualitatif, de « station classée de tourisme » correspondant à notre offre touristique d'excellence pouvant être reconnue et valorisée par ce classement.

Il est ainsi proposé de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines afin d'obtenir le classement pour l'ensemble de la commune de Saint-Germain-en-Laye en tant que station classée de tourisme.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

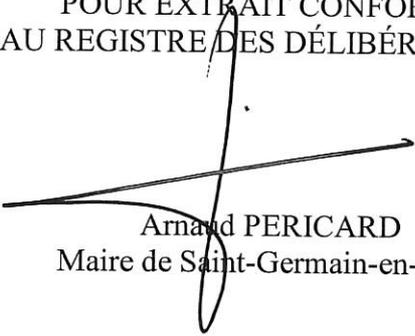
À L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE le classement de la commune de Saint-Germain-en-Laye en station classée de tourisme,

ATTESTE que la collectivité n'a pas fait l'objet, de son fait, d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années précédant celle de la présente demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour l'obtention dudit classement.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye